

D.2020.12.16.5.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 16 Décembre 2020

5 – PROJETS TERRITORIALISES

5.8 – TELEO : Marché N° 2 2019 14076 M : Opérations d'accompagnement UPS – Lot 5 Voirie – Réseaux divers – Espaces Verts conclu avec EIFFAGE ROUTE SUD OUEST : Autorisation de signer l'avenant n°1

L'an deux mille vingt, le seize décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (pouvoir M. Lattes)	
PERRIN Philippe		X (pouvoir Mme Faure)	
PORTARRIEU Jean-François	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe		X (pouvoir Mme Sangay)	
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2012.07.12.6.1 du 12 juillet 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour la desserte de l'Oncopole, du CHU Rangueil, et de l'Université Paul Sabatier.
- Par délibération D.2012.10.3.7.3 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié par mandat, la maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) de cette opération.
- Par délibération D.016.12.21.4.1 en date du 21 décembre 2016, le Comité Syndical autorisait Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement d'entreprises POMA (Mandataire) – ALTISERVICE – BOUYGUES TP RF – SYSTRA – SEQUENCES – SETI le marché de Conception Réalisation Maintenance, pour un montant total de 92 856 152,00 € HT (dont 38 304 000,00 € HT pour la phase maintenance) et pour une durée de 23 ans (dont 20 ans pour la maintenance).
- Par délibération D.2016.12.21.4.2 en date du 21 décembre 2016, le Comité Syndical autorisait Tisséo Ingénierie à signer avec la société SETI le marché n° 2 2016 12887 M relatif à la mission de Maîtrise d'œuvre pour les opérations d'accompagnement dans le cadre de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour un montant maximum de 400 000,00 € HT
- Par délibération D.2019.12.11.6.21 en date du 11 décembre 2019, le Comité Syndical autorisait Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST le marché 2 2019 14076 M relatif aux travaux de voirie, réseaux divers et espaces verts – Lot 5 - pour la station UPS pour les opérations d'accompagnement dans le cadre de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour un montant de 435 415,40 € H.T

Le présent avenant, sans incidence financière, a pour objet de prendre en compte le transfert à la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD de la part de marché conclu avec la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST. Ce transfert fait suite à la cession du fonds de commerce.

Aux termes de l'avis du Conseil d'Etat n° 364.803 du 8 juin 2000, le transfert du contrat est subordonné à l'accord préalable de la collectivité publique.

La société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD présente des garanties techniques et financières équivalentes à celles présentées par la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST.

Elle se substitue à la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST dans tous ses droits et obligations contractuels.

Le transfert de cette part du marché ne comporte aucune autre modification au marché

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 au marché n° 2 2019 14076 M, pour le transfert de la part du marché de la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST à la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD.

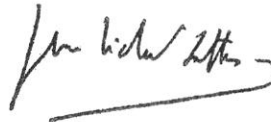
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n° 2 2019 14076 M à conclure avec les sociétés EIFFAGE ROUTE SUD OUEST et EIFFAGE ROUTE GRAND SUD.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES



TELEO – OPERATION D'ACCOMPAGNEMENT UPS

Lot 05 – VOIRIE - RESEAUX DIVERS -ESPACES VERTS

AVENANT N° 1

N° MARCHE : 2 2019 14076 M

**Avenant de transfert
EIFFAGE ROUTE SUD OUEST / EIFFAGE ROUTE GRAND SUD**



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21 boulevard de la Marquette – BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Site : www.tisseo-ingenierie.fr

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20201218-20201216-5-8D-DE Date de télétransmission : 18/12/2020 Date de réception préfecture : 18/12/2020
--

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre de la réalisation du TELEO Opérations d'accompagnement, un marché relatif aux Voieries, Réseaux divers et Espaces verts a été conclu, suite à la Délibération 2019.12.11.6.21 en date du 11 décembre 2019, avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST.

Le présent avenant a pour objet le transfert à la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD de la part du marché conclu avec la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST. Ce transfert fait suite à la cession du fonds de commerce.

Cet avenant est sans incidence financière.

En conséquence :

- Le titulaire désigné à l'article 1 de l'Acte d'Engagement du marché n° 2 2019 14076 M devient :
 - la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD de, dont le représentant légal est Monsieur Julien RODRIGUES
- La domiciliation des paiements du marché est modifiée.

ARTICLE 2 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant de transfert prend effet à la date de l'avis de réception postal de la notification.

ARTICLE 3 – ADRESSE DU CONTRACTANT ET REGLEMENT DES COMPTES

- L'adresse du siège social de la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD est :
Zi Les Estroublans- BP 70027
4 rue de Copenhague
13741 VITROLLES
- Pour le règlement des comptes du marché, les indications sont celles mentionnées ci-après :
 - Compte ouvert au nom de : EIFFAGE ROUTE GRAND SUD ET MIDI PYRENEES
 - Établissement financier : BNP PARIBAS
 - Code banque : 30004
 - Code guichet : 00762
 - Numéro du compte : 00010016772
 - Clé RIB : 63
 - IBAN : FR76 3000 4007 6200 0100 1677 263

ARTICLE 4 – RESPONSABILITES

La société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD se substitue à la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST dans l'exercice de la totalité des droits et obligations de celle-ci issus de l'exécution du marché n° 2 2019 14076 M, tant dans ses relations avec le Maître d'Ouvrage qu'à l'égard des tiers.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant, ou ayant une cause antérieure au 31 mars 2020.

Fait en un seul original,
A Toulouse, le 4 novembre 2020

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Pour la société EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST
(Cachet et signature)

EIFFAGE ROUTE SUD OUEST
Etablissement Midi-Pyrénées - Agence R.A.U.
13 Bd de Thibaud - BP 68468 - 31084 TOULOUSE Cedex 1
Tél. 05 61 41 30 66 - Fax 05 61 44 76 34
SIRET : 398 307 376 00567

"lu et approuvé"

Pour la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD
(Cachet et signature)

EIFFAGE ROUTE GRAND SUD
Etablissement Midi-Pyrénées - Agence R.A.U.
13 bd de Thibaud - BP 68468 - 31084 TOULOUSE Cedex 1
Tél. 05 61 41 30 66 - Fax 05 61 44 76 34
SIRET 398 762 211 00553

"lu et approuvé"

TISSEO INGENIERIE
agissant au nom et pour le compte de TISSEO COLLECTIVITES,
(Cachet et signature)

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20201218-20201216-5-8D-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020